



L'Union européenne va réexaminer son accord d'association avec Israël : Un pas en avant important qui doit être complété

Résolution adoptée lors de la réunion du Comité exécutif du 21 mai 2025

Le 20 mai, le Conseil européen des affaires étrangères a décidé de revoir l'article 2 de l'accord d'association avec Israël au vu des graves violations du droit humanitaire à Gaza. La CES, réunie aujourd'hui à Belgrade, demande à la Commission européenne de prendre les mesures appropriées une fois la révision de l'accord achevée.

Cette décision intervient dans le contexte de la dévastation de la bande de Gaza par Israël, qui a entraîné des morts et la destruction d'infrastructures et de bâtiments, et des pourparlers en cours visant à expulser la population gazaouie. L'article 2 stipule que "le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques est une condition essentielle de l'accord".

Nous saluons cette décision qui va dans le sens de notre résolution sur le commerce de l'UE avec Israël et la Palestine et appelons la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure, chargés de vérifier la compatibilité des politiques du gouvernement de Benjamin Netanyahu avec le respect des droits fondamentaux, à proposer des sanctions allant jusqu'à la suspension de l'accord.

L'UE doit agir de toute urgence face à la situation qui prévaut à Gaza et en Palestine occupée. Reconnaître qu'une forte majorité des ministres européens des affaires étrangères est favorable au réexamen du respect de l'article 2 de l'accord n'est pas suffisant, nous exhortons la Commission européenne à mener ce processus à son terme, sans céder aux pressions qui chercheront à le faire dérailler.

La CES souligne que les mesures commerciales requièrent un vote à la majorité qualifiée, de sorte que les vetos nationaux ne peuvent pas interrompre le processus. L'UE dispose de suffisamment de preuves provenant de sources internationales fiables pour conclure que l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël est violé.

La CES réitère son appel à un cessez-le-feu immédiat et permanent en vue d'un accord négocié entre Israël et la Palestine qui aboutisse à une solution durable et pacifique de "deux États", à l'ouverture des frontières pour l'aide humanitaire et au plein respect du droit international. Nous condamnons les déplacements forcés et nous nous associons aux appels à la libération de tous les otages.

La CES condamne toutes les violations des droits de l'homme dans le monde et est solidaire des travailleurs et des syndicats dans toutes les zones de conflit. La CES et ses affiliés continueront à rechercher la justice sociale et le respect du droit international comme base d'une paix juste et durable.